

Soisy MAG

LE MEILLEUR DÉCHET

**EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS !**

Dossier p.8



**JE
RÉDUIS
MES DÉCHETS !**

Mais je peux aussi
**TRIER, RECYCLER
et COMPOSTER.**



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE SUR

www.soisysurseine.fr



VILLE DE
**SOISY
SUR
SEINE**

biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

Biovivéo

LE spécialiste du bio
100 % bio 100% coopératif



NOUVEAU
Service
Click & collect

Centre commercial Les Meillottes
à Soisy-sur-Seine - 01 69 89 31 32

Lundi : 15h30 - 19h30

Du mardi au jeudi : 9h00 - 13h00 et 15h - 19h30

Vendredi-samedi : 9h00 - 19h30 en continu

Dimanche : 9h00 - 12h30



soisy@bioviveo.coop - www.bioviveo.coop



Adopa
Votre partenaire au quotidien

Crédit d'impôt de 50 %

QUALISAP Bureau Vertes Certification

Charte nationale qualité 2014 SERVICES à LA PERSONNE

SJ SERVICES à LA PERSONNE

Agrément Qualité Préfectoral

Aide à domicile, Aide à la mobilité, aide ménagère

Entretien de la maison

Jardinage

Soutien scolaire et garde d'enfants à domicile

Bricolage

49, bld de la République 91450 Soisy-sur-Seine www.adopa.fr contact@adopa.fr
Tél : 01 60 75 57 67 06 67 79 73 10

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

Vous achetez ? VOUS VENDEZ ?

iad
ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

ACCOMPAGNEMENT ET SERVICE DE QUALITÉ

LARGE DIFFUSION DES ANNONCES

HONORAIRES ADAPTÉS

SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNALISME

iadfrance.fr

Contactez vos **conseillères*** en immobilier à Soisy-sur-Seine

Sonia ASTEQUE
06 30 48 03 40

Claire RUIZ
06 30 17 32 08

*Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS I@D France immatriculés au RSAC. Sonia ASTEQUE, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC d'EVRY sous le n°539208199, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS. Claire RUIZ, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC d'EVRY sous le n°434099362, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

SOMMAIRE

Soisy, la vie

04 > Un 13 juillet mémorable ...

05 > Accueil des nouveaux ...
> Taxe foncière 2022 :
Quelques explications...

Soisy, le cadre de vie

07 > Chantiers jeunes de l'été ...

08 **DOSSIER** : Le meilleur déchet
c'est celui que l'on ne produit...

10 > Les travaux de l'été

11 > Des consultations pour tous
les aménagements de voirie

Soisy, le dynamisme

12 > L'éclairage public
en question
> Seine Essonne GRS en gala

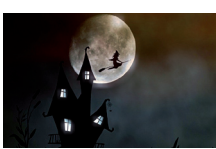
13 > Pique-nique et ciné plein air
au parc du Grand Veneur
> Week-end magique
les 1er et 2 octobre

Soisy, les générations

14 > Florian Laroumagne ...

15 **INFOS PRATIQUES/ÉTAT CIVIL**

16 **Sortir à Soisy**



éditorial

Chères Soiséennes, chers Soiséens,

Taxe foncière 2022 : Quelques explications sur les augmentations

Je vous propose d'en comprendre les causes .

Voir Article P. 5

Agissons pour réduire nos déchets

Je vous propose de revenir sur la réunion publique qui s'est déroulée le 1er septembre dernier, à la Salle du Grand Veneur. Cette réunion portant sur l'augmentation de la TEOM et sur la réorganisation des services de collecte a réuni près de 160 Soiséennes et Soiséens.

Voir Dossier P. 8

L'éclairage public en question

Les dépenses d'énergie augmentent et il est nécessaire de se pencher sur la question de l'éclairage public.

Voir Article P. 12

Les Soiséens consultés sur tous les projets d'aménagement de voirie

Avant de prendre une décision, je souhaite recueillir vos remarques, vos avis, sur les projets de voirie planifiés pour les semaines à venir.

Voir Article P. 11

Bonne lecture
à toutes et à tous.

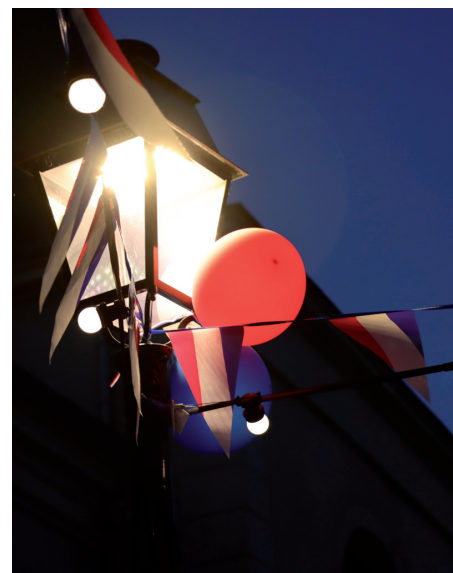
Jean-Baptiste Rousseau
Maire de Soisy-sur-Seine,



Soisy Mag

Septembre 2022 - 3900 exemplaires. Numéro de Dépôt Légal : 6462P
Mairie : 12 rue Notre Dame - Tél. 01 69 89 71 71 - **Directeur de publication** : Jean-Baptiste Rousseau - **Directeur de la Communication / Réalisation** : Stéphane Foata - **Régie publicitaire municipale** : Tél. 0169897179.
Conception graphique : MO Édition - **Impression** : Willaume Egret (St. Michel/Orge) Tél. 01 69 46 10 14. Imprimé sur papier PEFC.

Un 13 juillet mémorable... Convivialité et plaisir partagés !



Le 13 juillet dernier, la Ville de Soisy-sur-Seine proposait une «Fête Nationale» qui restera dans les mémoires.

Baignée par un chaud soleil d'été, cette manifestation a réuni de très nombreux habitants (près de 2 000 au moment du feu d'artifice).

La Municipalité remercie tous les acteurs de cette très belle soirée, et notamment les restaurateurs (Le Cosy, Chez Peggy, Frangipanier Créole) et les pompiers pour leur active participation.

Merci à toutes et à tous et à l'année prochaine.



Accueil des nouveaux Soiséens, le samedi 8 octobre, à 11h00



Les personnes qui sont arrivées dans la commune, lors des 12 derniers mois, sont invitées à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Cette cérémonie conviviale se déroulera

**Le samedi 8 octobre 2022, à 11h00
dans la salle des Mariages (nouvelle Mairie)
(12 rue Notre Dame)**

Le Maire et ses adjoints seront présents afin de vous présenter la commune, ses services, ses manifestations, son cadre de vie, et d'échanger sur tous les sujets en lien avec l'action municipale.

 > Inscriptions au 01 69 89 71 62

Taxe foncière 2022 : Quelques explications concernant les augmentations

La taxe foncière, notamment la part qui relève de l'intercommunalité, a très sensiblement augmentée cette année. Quelles en sont les raisons ?

D'abord il est à noter sur la ligne des taux (1) que les taux d'imposition qui relèvent de la communauté d'agglomération (3) ont augmenté alors que le taux communal (2) est resté stable.

Ainsi, le **taux communal de la taxe foncière (2)** n'a pas évolué depuis 2003. Si en 2020 l'Etat a fusionné le taux communal (16,79% en 2020) et le taux départemental (16,37% en 2020) dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression de la taxe d'habitation, cette réforme n'a pas modifié les taux appliqués, ni non plus les ressources de la commune.

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	7 Taxes spéciales	5 Taxe ordures ménagères	6 Taxe GEMAPI	Total des cotisations
1 - Taux votés par les assemblées		Taux 2021	33,16 %	%	0,279 %	0,625 %	8,58 %	%
Valeur locative du logement		Taux 2022	33,16 %	%	1,13 %	0,574 %	9,70 %	0,519 %
Propriétés bâties	Adresse	3425		3425	3425	3425	3425	
	Base							
	Cotisation	1136		39	20	332	18	1545
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	1099		9	20	284	-	
	Cotisation 2022	1136		39	20	332	18	1545
Montant à payer en 2022		Variation	+3,37 %	%	+333,33 %	0 %	+16,90 %	- %

Concernant la **taxe foncière perçue par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud (4)**, l'augmentation du taux se justifie par

- Une baisse des recettes fiscales provenant des entreprises, plus particulièrement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises avec une baisse de 11 millions d'€ entre 2021 et 2022,
- Une baisse très importante de recettes provenant de l'Etat à savoir
 - de la **Dotations Globales de Fonctionnement** avec une baisse d'environ 3 millions d'€ entre 2018 et 2021,
 - du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, le FPIC, avec une baisse d'environ 5 millions d'€ entre 2020 et 2022,
- Une augmentation des coûts des carburants et de l'énergie et du coût des matières premières.

Concernant la **taxe GEMAPI (6)** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), elle correspond à une compétence transférée de l'Etat aux intercommunalités, sans compensation financière.

Concernant la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5)**, la TEOM, lire le dossier pages 8 et 9.

Au-delà de la variation des taux, la revalorisation des valeurs locatives décidées par l'Etat de 3.4% fait progresser d'autant le montant de chaque taxe.

Pour rappel le montant de la taxe foncière (hors GEMAPI) correspond au calcul suivant : *Valeur locative (base) x taux*

Les **taxes spéciales (7)** d'équipements sont perçues par l'Etat et destinées à financer les établissements publics fonciers.



Entreprise J.A.L.F.
vous propose son expérience et ses idées pour tous travaux de jardin

Taille, élagage, aménagement, entretien, tonte, plantations, débroussaillage...

15 rue Notre Dame - 91450 Soisy-sur-Seine
Tél. : 01 69 89 19 98
Portable : 06 64 31 46 93
e-mail : lois@jal.f.fr • site : www.jalf.fr

PAYSAGISTE



LM BMPS
VOTRE SPÉCIALISTE
PORTE SECTIONNELLE MOTORISÉE
à Soisy-sur-Seine
6, rue de l'Oiseau - 91450 SOISY-SUR-SEINE
01 60 75 06 46
lemontois-bmps@orange.fr

Récompensé par la
Chambre des Métiers
"ARTISAN DE TALENT"

La société **LE MONTOIS-BMPS**
soutient la nouvelle association de Soisy-sur-Seine
"COMPAGNIE DES AMIS FRANCS ARCHERS"
Adhésion : 5 € - Licence : 30 €
Contact : Patrick au **06 07 47 06 36**



AD GARAGE EXPERT ADHOC

www.garage-adhoc.com

Du 03 Octobre au 30 Novembre 2022

PACK CONTRÔLE TECHNIQUE 99€*

FORFAIT CLIMATISATION
Recharge de clim à partir de **59€ttc***

-30%
SUR LE KIT DE DISTRIBUTION*
+ lecture des codes défauts*

- INTERVENTIONS TOUTES MARQUES
- ENTRETIEN & RÉPARATION
- CONSEILS D'EXPERTS
- TRANSPARENCE DES PRIX ET DES INTERVENTIONS
- GARANTIE CONSTRUCTEUR PRÉSERVÉE

01 60 75 10 22
23 Av. de la Libération - 91450 SOISY SUR SEINE

*Voir conditions au garage - Hors pose
Offres non cumulables avec les opérations en cours.

Les chantiers «jeunes» de l'été : 27 Soiséens(nes) au rendez-vous

Chaque été depuis maintenant plus de 10 ans, la Ville de Soisy-sur-seine, propose aux jeunes Soiséens(nes) de vivre une première expérience professionnelle, en travaillant au sein des différents services municipaux (services techniques et administratifs). En juillet et en août, ces chantiers «Ville» ont permis à 19 jeunes Soiséens(nes) de concrétiser cette première expérience en travaillant, durant une semaine aux côtés des agents municipaux.

En juillet, un chantier pour 8 autres jeunes de la commune a également été mené, en partenariat avec le SIARCE (syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau). Le chemin des bords de Seine, entre la rue de Seine et le chemin de la Croix de Gerville, a été totalement nettoyé et débroussaillé.

Merci à toutes et à tous !



Chantiers Jeunes «Ville»



Chantiers Jeunes «SIARCE»



Fermeture temporaire du Bois Chardon



- - Chemins autorisés au public
- - Chemins interdits au public
- P - Parking

Par arrêté municipal de la Ville de Draveil (n°2022/06/221), une partie de l'espace naturel régional du Bois Chardon est temporairement interdite d'accès au public. Cette fermeture partielle fait l'objet d'un arrêté municipal, pris par la commune de Draveil, à la demande de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, aménageur et gestionnaire du site. Elle fait suite à la suspension, en octobre 2021, des travaux de sécurisation et de renouvellement des boisements, avec pour conséquence la présence d'arbres dépérissant en bordure de chemins, et dangereux pour les promeneurs (risques de chute). L'organisation de la suite du chantier (finition des coupes de sécurité, remise en état des chemins et replantations ponctuelles) est actuellement à l'étude. Elle aboutira à une reprise du chantier, suivie d'une réouverture de l'ensemble du bois.

A noter : Une signalétique est également installée sur site.



LE MEILLEUR DÉCHET

est celui que l'on ne produit pas !

_ Dans les mois à venir, la gestion de nos déchets (collecte, tri, financement...) va connaître de grandes évolutions. A l'occasion d'une première réunion d'informations, le 1er septembre dernier, le Maire de Soisy a présenté ces changements devant 160 Soiséens(nes).

Une première réunion pour informer

Le jeudi 1er septembre dernier, 160 habitants de la commune ont répondu présents à l'invitation de Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy-sur-Seine, pour échanger sur l'importante question des déchets. Les objectifs de cette rencontre étaient à la fois **d'informer, mais aussi de recueillir les questions et les suggestions des Soiséens(nes)**. Pour l'occasion, le Maire de Soisy était accompagné de Germain Dupont, Maire de Tigery et Vice-Président de Grand Paris Sud en charge de la valorisation et de la réduction des déchets.

Un budget des déchets en déséquilibre

La collecte et le traitement déchets relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. En 2021, le budget «déchets» a été en déséquilibre :

DÉPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

48,3 Millions d'€	46,1 Millions d'€
--------------------------	--------------------------

Depuis 2018, les dépenses de ce secteur d'activité sont en constante augmentation. Cette tendance à la hausse s'explique par plusieurs facteurs :

1/ l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP),

2/ l'augmentation des coûts de traitement des déchets,

3/ l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, carburant...).

Pour un équilibre financier

Pour retrouver un équilibre financier, la communauté d'agglomération n'avait que deux possibilités : **augmenter ses recettes ou diminuer ses dépenses**. Le conseil communautaire a fait le choix d'une solution mixte prenant en compte les enjeux environnementaux. Ainsi, pour contenir la hausse des dépenses liées à l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets et de l'énergie, mais aussi afin d'être plus exemplaire du point de vue environnemental, la communauté d'agglomération a fait le choix de réorganiser le service de collecte des déchets (ordures ménagères, papier/emballage, verre, déchets verts). Toutefois, les économies qui seront réalisées ne seront pas suffisantes pour compenser la hausse des dépenses évoquées ci-dessus. Aussi l'augmentation des recettes s'est imposée. La principale recette en matière de déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui représente 95% du financement de ce service. Cette taxe qui est intégrée à la Taxe foncière a été augmentée, en 2022, sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud, de 13%.

De nouveaux services de collectes

1/ la collecte des «Ordures Ménagères»

Au 1^{er} Janvier 2023



La collecte des ordures ménagères passe de 2 à 1 collecte par semaine

Pour pavillons et petits immeubles

2/ la collecte des «Encombrants»

Au 1^{er} Janvier 2023



La collecte des encombrants devient sur rendez-vous

Pour pavillons et petits immeubles

3/ la collecte des «Déchets Verts»




Dès aujourd'hui
et au plus tard, au 1^{er} janvier 2024

La collecte des déchets verts passe en « bac »

Commandez sur dechets.grandparissud.fr

4/ la collecte du «Verre»

Au 1^{er} Janvier 2024



La collecte des verres passe en « point d'apport volontaire »

L'ensemble de ces modifications auront **des impacts positifs en matières économique et écologique** :

- moins de km parcourus,
- moins de carburant consommé,
- moins de CO2 rejetés (290 T. de CO2 en moins par an sur les collectes OM et encombrants),
- moins de nuisances sonores,
- moins de dépenses.

Les bonnes pratiques à développer

Nous devons collectivement **réduire notre production de déchets** et améliorer notre tri pour que les déchets soient valorisés.



Jean-Baptiste ROUSSEAU,

Maire de Soisy-sur-Seine

«Au-delà des questions financières, la diminution de notre production des déchets est un enjeu environnemental majeur, au même titre que la consommation raisonnée de l'eau et de l'énergie. Aussi, dans les mois à venir, la Municipalité proposera des temps de réflexion, d'échanges de pratiques, des animations, afin que la réduction des déchets et la valorisation de ceux-ci ne restent pas des slogans.»

Un respect plus strict des consignes de tri est nécessaire. Les contrôles montrent que près de 72% du contenu de nos poubelles «Ordures Ménagères» pourraient être valorisés dans le cadre du tri : 37% de plastiques / cartons / papiers, 29% de déchets verts, 6% de linges / vêtements.

Il est également possible de réduire sa production de déchets en valorisant ceux-ci chez soi avec :

1/ Le compostage :

Les déchets de cuisine peuvent être compostés, et permettent d'obtenir un engrais naturel. Par ce biais, ce sont 80kg/an/habitant qui peuvent être détournés de la collecte. Des composteurs sont gratuitement offerts à l'issue d'une formation (contact : prevention.dechets@grandparissud.fr)

2/ Le Mulching et le broyage :

Le mulching est une technique de coupe courte du gazon que l'on laisse au sol pour en faire un engrais naturel. Le broyage des branches et arbustes est utilisable dans le jardin, aux pieds de vos végétaux permettant de protéger vos plantes de la rigueur de l'hiver et d'économiser de l'eau pour l'arrosage.

Plus de détails sur dechets.grandparissud.fr

Les travaux réalisés **cet été**

Comme souvent, la période estivale est propice aux travaux. De nombreux locaux municipaux sont moins ou pas utilisés (comme par exemple les écoles), ce qui permet d'assurer des travaux de réhabilitation et de rénovation. Voici les principaux chantiers menés cet été.

- **Rénovation du sol en PVC** d'une nouvelle classe de Maternelle, à l'école des Meillottes.
- **Travaux de peinture** dans la «Salle des Maîtres» de l'Élémentaire des Donjons.
- **Ré-entoilage de stores et pose de nouveaux stores** au Multi-Accueil.
- **Rénovation du sol en carrelage** du club-house «Football», au stade Marchand.
- **Création d'une rampe** autour du terrain «annexe», au stade des Donjons.
- **Rénovation du sol de la «Salle des bébés» et du couloir** au Multi-Accueil.
- **Remise en peinture extérieure** du Relais Petite Enfance (RPE).



Pose d'un nouveau revêtement sur le sol du couloir et de la salle d'activités du Multi-Accueil



Remise en peinture extérieure du R.P.E.



Nouvelle rampe au Stade des Donjons

Des consultations

pour certains aménagements de voirie

_Dans le «Soisy Mag» de l'été, la Ville ouvrait une consultation sur les projets d'aménagement de voirie de la rue Mozart et le boulevard Aristide Briand. Ces consultations sont toujours ouvertes et de nouvelles sont proposées. Alors avant que la décision ne soit prise, retrouvez tous les détails de ces projets sur www.soisysurseine.fr et donnez votre avis...

Projet d'aménagement de l'avenue Aristide Briand

Objectifs du projet :

- Sécuriser le cheminement des piétons sur le trottoir,
- Organiser le stationnement des véhicules,
- Faciliter les déplacements «vélo».

Projet d'aménagement de la rue Mozart

Objectifs du projet :

- faciliter et sécuriser les déplacements «vélo»,
- Sécuriser le cheminement des piétons,
- Inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Projet d'aménagement de la rue des Chenevières

Objectifs du projet :

- Inciter les automobilistes à réduire leur vitesse,
- Réaménagement de places de stationnement.

Projet d'aménagement de la rue Jean de la Fontaine (devant l'école élémentaire)

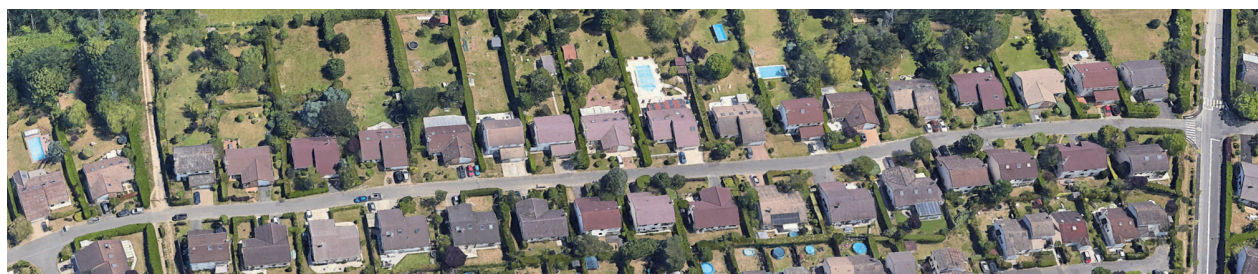


Objectifs du projet :

- Sécuriser le cheminement des piétons sur le trottoir,
- Organiser le stationnement des véhicules.

Projet d'aménagement de la rue François Villon

Objectifs du projet : - Réfection de la route (sur toute sa longueur).



Retrouver tous les détails de ces projets (plans, schémas...) sur www.soisysurseine.fr
 et faites vos remarques, donnez votre avis par courriel à
jedonnemonavis@soisysurseine.fr
 (Merci de préciser le nom de la voirie concernée dans l'objet).

L'éclairage public en question...



La nuit, faut-il éteindre l'éclairage public à une certaine heure ou réduire son intensité ?

Comme pour les particuliers et les entreprises, les collectivités locales sont également confrontées aux fortes augmentations des coûts de l'énergie. **Dans l'objectif de bonne gestion des deniers publics et de réduction de notre impact écologique**, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux comportements et de nouveaux fonctionnements qui peuvent susciter des inquiétudes.

Pour cela, la Municipalité souhaite engager avec les Soiséens(nes) une réflexion commune **sur l'éclairage public**. Il est rappelé que l'éclairage public à Soisy est géré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. L'intervention sur l'éclairage public peut se faire de deux façons :

- 1/ **Une interruption pure et simple de l'éclairage public à partir d'une certaine heure et pour une partie de la nuit** (avec des horaires à définir),

- 2/ **Une baisse de l'intensité lumineuse sur certaines plages horaires de la nuit** (horaires à définir),

L'une et l'autre solutions ne peuvent être mises en œuvre qu'avec des coûts d'investissement plus ou moins importants. Afin de préparer une réunion publique présentant les enjeux et répondant aux inquiétudes des uns et des autres, la Municipalité souhaite recueillir vos questions et remarques sur le sujet.

- **Votre avis par courriel, jusqu'au 15 novembre prochain, sur jedonnemonavis@soisysurseine.fr**
- **Préciser l'objet «Consultation sur l'éclairage public»**

Seine Essonne GRS en gala !



Quelle fin de saison en beauté pour les athlètes de l'association «Seine Essonne GRS» ! En juin dernier, la GRS et la Baby GR ont présenté leur gala de fin d'année devant plus de 1000 personnes venues au Palais des Sports de Corbeil pour les applaudir. Des «pitchounes» de 2 ans jusqu'aux championnes du club, toutes ont assuré un fabuleux spectacle sur le thème de la gourmandise.

- **Seine Essonne GRS**
- **Contact : Léa**
- **Tél. 06 82 49 40 35**
- **se.grs.danse@gmail.com**

Pique-nique et ciné plein air au parc du Grand Veneur

Le 27 août dernier, la Municipalité avait programmé la diffusion du film «La route d'El Dorado». Pour ce retour du «ciné plein air» à Soisy, depuis la crise «Covid», près de 150 Soiséens(nes) de tous âges, ont répondu à l'invitation. Retour en images...



VILLE DE SOISY SUR SEINE

Week-end MAGIQUE !

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE, 14H
SALLE DU GRAND VENEUR
Ateliers : baguettes, mandragore, quiddich, origami
Sur inscription uniquement en ligne

DIMANCHE 2 OCTOBRE, 14H
PARC DU GRAND VENEUR
Parade de costumes
Entrée libre

Renseignements : efstusaisqui@gmail.com
www.soisysurseine.fr

Week-end magique, les 1^{er} et 2 octobre, au Grand Veneur

La salle et le parc du Grand Veneur seront, le temps d'un week-end, les points de rendez-vous de la magie, des sorcières et sorciers en tout genre. Cette manifestation est organisée par la Ville de Soisy-sur-Seine et l'École Française de Sorcellerie «Tu-sais-qui».

Le samedi 1er/10, «Ateliers magiques», de 14h à 18h, dans la salle polyvalente du Grand Veneur

Ateliers baguette, Quiddich, mandragore, origami
Gratuit - Sur inscription uniquement en ligne sur : <https://www.helloasso.com/associations/ecole-francaise-de-sorcellerie-de-tu-sais-qui/evenements/weekend-magique-au-parc-du-grand-veneur>

Le dimanche 2/10, «Parade de costume», de 14h à 18h, dans le parc du Grand Veneur

en musique.
Entrée libre

Florian Laroumagne

Vice-champion de France «Tir longue distance»



Florian Laroumagne, 31 ans, est adhérent et tireur de l'association locale «La cible de Soisy» depuis 2018, il est spécialisé dans le tir longue distance (carabine 22LR et en gros calibre). Cette discipline est possible à Soisy car l'association dispose d'un pas de tir de 200m.

En début d'été, Florian Laroumagne a participé aux Championnats de France FRPRA (French Precision Rifle Association reconnue par la Fédération Française de Tir) et a brillamment remporté la médaille d'argent. Ce titre de Vice-champion de France était synonyme de sélection dans l'équipe nationale française à l'occasion de la Coupe du Monde de la discipline. Cette épreuve se déroulait en août, en France, et regroupait près de 250 tireurs du monde entier. Notre représentant termine à une honorable 38^{ème} place et 1^{er} Français.

Bravo à Florian pour ces résultats !


6 défibrillateurs à Soisy !

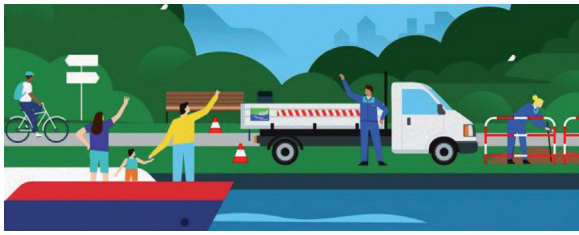


Un défibrillateur est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs par des personnes non-médecins, **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur**, quel que soit son âge.

Vous êtes témoin d'un accident cardiaque...

1  Appel rapide au 15, 18 ou 112

2  Suivre les instructions données par le défibrillateur. Une bande audio enregistrée vous donnera la conduite à tenir.



V.N.F.

PARTAGEONS NOS BERGES !

Nous avons la chance de voir notre commune traversée par la Seine. Ses berges offrent des lieux de promenade bucoliques et agréables. Pourtant les berges restent aussi des chemins de service utilisés quotidiennement par les agents de **Voies navigables de France (VNF)** pour entretenir les canaux et rivières. Assurons-nous d'une cohabitation sereine et respectueuse de tous aux abords de l'eau.

Pour répondre aux besoins du service, les agents VNF utilisent différents véhicules : voitures, utilitaires, camionnettes, tracteurs, scooters... L'apparition de véhicules motorisés peut évidemment surprendre ceux qui profitent du calme du canal. Les agents essaient de perturber le moins possible les promeneurs et autres usagers et s'identifient auprès d'eux pour expliquer leur présence (travaux divers d'entretien).

Assurons collectivement un partage respectueux de ces chemins si convoités.

>www.vnf.fr



Reconnaissance

DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune propose de transmettre **un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié à la sécheresse**, auprès des services de la Préfecture pour des périodes récentes. Si vous êtes concernés, nous vous invitons à vous manifester **au plus tard le 15 octobre 2022**, par courrier, adressé à Monsieur le Maire de Soisy-sur-Seine, en précisant :

- l'ancienneté des habitations touchées,
- la nature et l'importance des dégâts provoqués,
- la période de constatation des dommages,
- toutes informations susceptibles d'étayer la demande (photographies, rapports...).

Cette reconnaissance, si elle est officiellement obtenue, sera utile à votre assureur, pour prendre en compte vos travaux de réparation (déclaration à faire au plus tôt).

>**Service Urbanisme (Mairie) - Tél. 01 69 89 71 77**



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Juin 2022 : Hugo GIFFARD, Francklin PHAM, Côme BESNIER, Evan LUIJER.

Juillet 2022 : Gaspard LEBLANC GRANDGEORGES, Lison CHEVREUIL, Valentin LORENZI, Nahël MAMPUNU.

Août 2022 : Iris TUMMERS.

MARIAGES

Mai 2022 : Erratum - Edwige SIMON et Aurélien THOMAS.

Juillet 2022 : Jennifer JAIS et Quentin LEFEVRE ; Yasmine BELABBAS et Yanis BOUALLOUCHE ; Mélanie THOMAS et Nicolas DEBAISIEUX ; Coralie NAMY et Vincent LANSAMAN.

DÉCÈS

Juin 2022 : Renée BRÉZILLON née LASSERRE, Jeanine PELLETIER divorcée DUCHEMIN, Yvette SÉRANDOUR née BOUCHARA.

Juillet 2022 : Madeleine LIOU divorcée DASSIER, Marie-reine LE BLEVEC née LE NILLON, Gérard LEROY, Pierre WARTRAUX.

Août 2022 : Roberte MELLET née CAUDY, France GAILLART divorcée SIMONET, Maurice FOULFOIN.



Infos pratiques

>1 semaine pour créer mon entreprise à Grand Paris Sud

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud organise la 2^{ème} édition de «**1 semaine pour créer mon entreprise à Grand Paris Sud**». Cette manifestation se tiendra du 3 au 7 octobre 2022 avec un programme riche pour promouvoir, développer, faciliter, accélérer l'entrepreneuriat sur notre territoire, créateur d'emplois.

1 semaine pour créer mon entreprise à Grand Paris Sud
Du 3 au 7 octobre 2022
 Village des partenaires de l'idée au développement,
 + mon diagnostic personnalisé,
 + des ateliers thématiques, avec experts, outils & témoignages.
 Gratuit sur inscription : <https://tinyurl.com/1semainepourcreer>
Je ne serai plus perdue(e) dans la jungle de la création d'entreprises!
 Grand Paris Sud

NOUVELLE ACTIVITÉ À SOISY !

> Marlène Art Déco

Décoration d'intérieur - Artisanat - Vêtements
 1 rue du Grand Veneur
 Tél. 09 87 38 77 79

VACANCES D'AUTOMNE

Du samedi 22 octobre
au dimanche 6
novembre 2022
Reprise des cours
le lundi 7 nov. 2022

ÉVÉNEMENT



WEEK-END MAGIQUE AU

Grand Veneur

Les 1er et 2 octobre

Samedi 14h Ateliers sur inscription
Dimanche 14h Parade de costume
> Parc et salle du Grand Veneur
> Entrée libre
> voir Article P.13

**LES 1ER ET 2 OCTOBRE,
À PARTIR DE 14H**

Week-end magique au Grand Veneur

avec «Tu-sais-qui»
Cf. «Événement»

**DIMANCHE 2 OCTOBRE,
À PARTIR DE 10H30**

Parade de voitures anciennes

avec Comité d'animation
d'Étiolles
Parc du Grand Veneur

SAMEDI 8 OCTOBRE, À 11H

Accueil des nouveaux Soiséens

par les élus municipaux
Salle des Mariages Mairie
Cf. Article p.5

**SAMEDI 8 OCTOBRE,
DE 9H À 18H**

Portes ouvertes des Mulots de Soisy

Espace associatif
40 bl.d de la République

**DIMANCHE 9 OCTOBRE,
DE 14H À 18H**

Thé dansant

avec le Club de l'Amitié
Salle du Grand Veneur
Tarif : 10 €

LES 14, 15 ET 16 OCTOBRE,

Théâtre «Feydeau 2022»

avec la Cie Fantasio
Vendredi-Samedi : 20h30
Dimanche : 15h30
Salle des Fêtes

SAMEDI 15 OCTOBRE, À 10H

Réunion publique sur la «Prévention des cambriolages»

Salle du Grand Veneur

**SAMEDI 15 OCTOBRE,
DE 14H À 18H**

Expo-Photo «20 ans des Godillots»

Salle du Grand Veneur

SAMEDI 15 OCTOBRE, À 16H

Lecture à haute voix

avec «Acte en théâtre» :
Le petit prince
Médiathèque Municipale

**DIMANCHE 16 OCTOBRE,
À 16H**

Concert Gospel

avec «Essonne Gospel
Choir»
Eglise Notre Dame
Participation libre au
profit de SAAM

LUNDI 17 OCT., À 20H30

Conseil Municipal Salle du Grand Veneur Confirmation par affichage

VENDREDI 21 OCT., À 20H

Ciné-Club La Lucarne

«Little Miss Sunshine»
Séance 4€/adhésion 3€
Salle des Fêtes
Tél. 06 77 66 30 88

A NOTER EN NOVEMBRE

11 NOVEMBRE, À 11H00

Cérémonie du souvenir

Monument aux Morts

13 NOVEMBRE, À 14H00

Thé dansant

Salle du Grand Veneur

18 NOVEMBRE, À 20H00

Ciné Club

Salle des Fêtes

19 NOVEMBRE, À 9H00

Salon cartes postales

Salle du Grand Veneur

LES 19 ET 20 NOVEMBRE,

Salon «Art'S Mod»

Salle du Grand Veneur

LES 25, 26 ET 27 NOVEMBRE,

Fête du jeu 2022

Salle du Grand Veneur

28 NOVEMBRE, À 20H30

Conseil Municipal

Salle du Grand Veneur

Retrouvez tous les rendez-vous soiséens sur
www.soisysurseine.fr
(rubrique: "Manifestations")

